

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

**Ne payez pas vos frais médicaux
si vos ressources sont modestes.**



Vous ne payez pas



chez le médecin



à l'hôpital



et en pharmacie

**Et vous ne payez pas la plupart des lunettes
et des prothèses dentaires et auditives.**

En pratique

Le coût de la Complémentaire santé solidaire dépend de vos ressources :

-  • soit elle coûte moins de 1€ par jour par personne
-  • soit elle ne vous coûte rien

Pour savoir si vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire, trois possibilités :

-  • vous répondez aux questions sur le simulateur d'ameli.fr
-  • vous prenez rendez-vous avec votre caisse d'assurance maladie
-  • vous appelez le **0 800 971 391** 



Et sur ameli.fr...

Vous pouvez prendre rendez-vous avec votre conseiller depuis votre compte ameli.